

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 Novembre 2020

L'an deux mil vingt le lundi deux novembre à vingt heures les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 22/10/2020

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9

Nombre de votants : 10

Etaient Présents :

Mesdames, Cécile SEBASTIEN, Ophélie SABOUREAU, Fabienne MAUPIN.

Messieurs, Patrick GIRAUD, Eric BOUHET, Jean-Michel PUISSESSEAU, Pierre MARTINIERE, Dany MAUPIN, Alain FORT.

Absents :

Madame Lise NADLER qui a donné pouvoir à Madame Fabienne MAUPIN

Monsieur MAUPIN Dany et Madame Ophélie SABOUREAU ont été élus secrétaires de séance.

Avant de débiter la séance Madame le Maire propose 1 minute de silence en hommage à Samuel PATY

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Le procès-verbal du 5 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Renouvellement des contrats de Mme MAGNAN et Mr PAYEN
- DIA – 4 rue du Connétable Chandos

TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES

Délibération n°2020/60

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location pour les salles des fêtes.

	Tarifs Location salle des fêtes		Tarifs Location salle Etève	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Samedi ou dimanche et jours fériés 8h*8h	110.00	220.00	60.00	120.00
Week-end (samedi 8h au lundi 8h)	165.00	330.00	110.00	220.00
Semaine	66.00	132.00	40.00	60.00
Caution location	500.00	500.00	250.00	250.00
Caution ménage	80.00	80.00	40.00	40.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs de location des salles des fêtes comme ci-dessus.

TARIF CIMETIERE

Délibération n°2020/61

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuels du cimetière.

	Durée	Tarifs
Concession 2 places	Perpétuelle	78.34 €
Concession 4 places	Perpétuelle	105.01 €
Cavurne	Perpétuelle	700.00 €
Columbarium	Perpétuelle	830.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs du cimetière comme ci-dessus.

AVENANT A LA CONVENTION DE MEDIATION PREALABLE AVEC LE CENTRE DE GESTION 86

Délibération n°2020/62

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juillet 2018 la commune avait décidé d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour certains contentieux de la fonction publique territoriale.

Cette convention était signée pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2020.

La loi n°2019-222 du 23 mars 2019 dans son article 34, prolonge la date de fin de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021.

Par conséquent, il convient de signer un avenant à la convention initiale pour la prolongation du délai d'expérimentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire.

ORANGE – OPTIMISATION DU RESEAU 3G/4G

Délibération n°2020/63

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier d'Orange relatif à l'optimisation du réseau 4G sur le territoire de la commune.

Pour mener à bien le développement du réseau il convient de trouver un lieu potentiel d'implantation pour une antenne relais.

Après délibération, le Conseil municipal, à 7 voix pour et 3 abstentions, décide de donner un accord de principe à Orange, uniquement, pour l'étude de faisabilité technique d'un projet d'implantation d'une antenne relais.

Au vu de la présentation du résultat de l'étude au Conseil Municipal, celui-ci, après délibération décidera de la suite à donner au projet.

RASED – DEMANDE DE SUBVENTION

Délibération n°2020/64

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite par l'académie de Poitiers pour le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté scolaire).

Elle explique que le RASED intervient ponctuellement ou régulièrement au cours de l'année scolaire dans les écoles, dont notre école. Elle permet d'apporter une aide individuelle et/ou collective aux élèves en grande difficulté scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'allouer une enveloppe de 300 € pour le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté scolaire).

ADMISSION EN NON VALEUR

Délibération n°2020/65

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un état produit par le Trésor Public pour l'admission en non-valeur de produits communaux non recouvrables pour une somme totale s'élevant à 1503.80€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide cette prise en charge à l'article 6542 du budget 2020.

ADECL – NOMINATION D'UN REPRESENTANT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 2 septembre l'ADECL a sollicité le Conseil Municipal pour désigner un délégué parmi les conseillers municipaux.

Celui-ci pourra ainsi assister aux Conseils d'Administration qui ont lieu 3 à 4 fois dans l'année.

Après en avoir discuté, Monsieur MARTINIERE Pierre se propose afin de devenir le représentant de la commune lors des Conseils d'Administration de l'ADECL.

MARCHE DES PRODUCTEURS – REGLEMENT INTERIEUR

Délibération n°2020/66

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place d'un marché de producteurs le mercredi soir sur le parking de la salle des fêtes côté parc, il convient de mettre en place un règlement intérieur pour le bon déroulement du marché.

Dans ce règlement figure les points suivants :

- Date et horaire : tous les mercredis de 16h à 19h.
- Aucun frais d'emplacement ne sera demandé .
- Privilégier les producteurs locaux (commune, communauté de commune).

- Avant toute installation une demande doit être faite auprès de la Maire.
- L'exposant doit fournir à la Mairie tous les documents nécessaires avant son installation sur le marché.
- La Mairie se donne la possibilité de refuser un emplacement s'il manque de la place ou s'il y a trop de producteurs similaires.
- La Mairie se donne également le droit d'exclure un exposant si ce dernier ne satisfait pas les clients ou bien s'il ne respecte pas les règles.
- Si un commerçant ne peut pas venir, quel que soit le motif, il faudra le signaler à la Mairie le plus tôt possible.
- Un référent marché est nommé auprès du Conseil Municipal : Monsieur BOUHET Eric.

Le conseil Municipal est d'accord avec le règlement mis en place pour le bon déroulement du marché des producteurs du mercredi soir et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à son déroulement.

AVENANT AU CONTRAT DE MONSIEUR PAYEN PAUL

Délibération n°2020/67

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 7 septembre 2020, il avait été décidé de créer un emploi non permanent pour pallier une diminution temporaire de personnel au service technique.

Un contrat de travail à raison de 20h hebdomadaires a été signé pour une période allant du 9 septembre au 30 novembre 2020.

Au vu de la prolongation du mi-temps thérapeutique d'un agent, il est proposé de prolonger le contrat de travail de monsieur PAYEN Paul du 1 décembre 2020 au 1^{er} mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer l'avenant au contrat de travail de l'agent recruté pour faire face à la diminution temporaire de personnel, du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} mars 2021.

AVENANT AU CONTRAT DE MADAME MAGNAN LUCIE

Délibération n°2020/68

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 7 septembre 2020, il avait été décidé de créer un emploi non permanent pour répondre à une nouvelle organisation de l'entretien de locaux en lien avec le protocole sanitaire renforcé.

Un contrat de travail à raison de 10h hebdomadaires a été signé pour la période allant du 21 septembre au 18 décembre 2020.

Au vu de la prolongation de l'état sanitaire actuel, il est proposé de prolonger le contrat de travail de l'agent recruté pour la période allant du 19 décembre 2020 au 30 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer l'avenant au contrat de travail de l'agent recruté pour faire face à l'augmentation temporaire d'activité, du 19 décembre au 30 avril 2021.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

- 4 rue du Connétable Chandos – C 1608/1609

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

Ecole

- *Informe que la rentrée des classes aura bien lieu à 10h malgré les changements d'horaires pour l'hommage à Samuel PATY*
- *Fait part que la commune a acheté des masques lavables pour enfants à l'entreprise Indiscrète à Chauvigny et qu'ils seront distribués aux enfants de l'école dès la rentrée à raison de un par élève. Elle précise toutefois que les autorités sanitaires recommandent de changer de masque au cours de la journée ce qui impose aux familles de fournir d'autres masques.*
- *Signale les difficultés rencontrées à la garderie pour respecter le protocole sanitaire compte-tenu de la configuration des locaux et des nombreux va-et-vient. Cependant le personnel fait le maximum.*
- *Informe de l'entrée en vigueur du plan Vigipirate renforcé dans les écoles, lieu de culte..., elle précise que la circulation aux abords de l'école est difficile et que le stationnement y est parfois anarchique. Pour cela il est demandé aux parents de se garer sur le 2^{ème} parking (nouvellement créé). La mesure semble comprise et acceptée.*

Salles communales

- *Informe qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, aucune salle des fêtes ne sera louée jusqu'au 16 février 2021 et peut être au-delà.*
- *Evoque le fait d'une possible augmentation des tarifs de location à l'avenir en raison du changement de tarification des ordures ménagères qui devrait passer au poids. Il faudra également penser à la création d'un bâtiment fermé pour y mettre les containers.*
- *Propose de réfléchir à l'insonorisation de la salle Etève et la mise en place d'un lave-vaisselle.*

Cimetière

- *Informe que les travaux d'aménagement de l'emplacement des cavurnes sont terminés, ils ont été réalisés par l'agent communal Monsieur CLEMENT Kleber. L'espace déchets du cimetière a été réaménagé afin d'y mettre en œuvre le tri sélectif. Une dalle en béton a été réalisée pour placer les containers à ordures. Des usagers ont rapporté que les containers étaient trop petits. Une demande sera faite au SIMER pour en obtenir de plus grands.*
- *Fait part de l'achat de 2 bancs qui seront placés dans l'allée centrale du cimetière.*
- *Rappelle l'obligation du port du masque dans l'enceinte du cimetière, l'arrêté sera affiché sur la porte principale. Conformément au souhait de la gendarmerie, une affiche sera également mise pour sensibiliser les usagers aux vols de sacs à main dans les voitures garées devant le cimetière.*
- *Suggère la mise en place d'un panneau d'affichage afin d'éviter de couvrir d'affiches la porte du cimetière, la création d'une jachère fleurie sur l'espace non occupé pour le moment.*

- Indique qu'un règlement de l'organisation du cimetière devra être proposé. Des heures d'ouverture devront être envisagées afin de ne pas engager la responsabilité du Maire et de son Conseil en cas d'incidents.

Marché des producteurs

- Informe que de la publicité a été faite, pour promouvoir la mise en place du marché des producteurs du mercredi soir, sur le site internet de la commune, via l'application Cytikomi, via des banderoles et flyers distribués dans les boîtes aux lettres ainsi que par voie de presse.
- Indique qu'une réunion se tient toujours à l'issue du marché afin de recueillir les avis des producteurs et d'organiser la suite. A l'avenir des animations seront proposées en parallèle quand les conditions sanitaires le permettront.

Travaux :

- Informe que les travaux du mur de l'école sont pratiquement terminés. Il a été acheté un totem pour indiquer l'école, il sera bientôt posé. Un nouveau parking place du Châtaignier a été créé ainsi qu'un marquage au sol pour le stationnement du bus scolaire, pour la sécurité de chacun.
- Evoque le projet de limiter la vitesse de circulation à l'entrée de l'agglomération route de Gouex. La mise en place de chicanes et d'un nouvel enrobé est à l'étude. Un devis a été proposé par la CCVG, il s'élève à 40 000 €. Des subventions pourront être demandées.
- Informe que pour entretenir les chemins de la commune, une demande sera faite à la CCVG pour araser tous les chemins en 2021.

Divers :

- Informe que l'association d'Aide Alimentaire recherche des bénévoles. Les référents de l'association pour la commune sont Mr et Mme BRUGIER. Trois familles de Mazerolles bénéficient aujourd'hui de cette aide.
- Informe que le repas des aînés ne pourra pas avoir lieu cette année en raison de l'épidémie de la Covid-19. En remplacement des colis seront livrés aux aînés par les élus dans la semaine du 2 décembre 2020.
- Informe que la pose des illuminations de Noël aura lieu le 9 décembre et la dépose se fera le 14 janvier 2021.
- Fait part des dégradations faites à la garderie ce jour entre 10h et 15h, la porte a été fracturée. Une plainte va être déposée par Monsieur MARTINIERE Pierre.
- Evoque l'organisation de la cérémonie du 11 novembre avec la commune de Lussac. Le dépôt de la gerbe sera effectué par le Fleuriste (directive préfectorale). Un nouveau drapeau sera remis aux anciens combattants à cette occasion.
- Informe qu'une réflexion a été lancée quant aux cadeaux remis lors de la cérémonie des vœux du Maire. Des propositions ont été faites en lien avec le marché des producteurs : un sac en toile de jute, sacs isothermes...
- Fait part de l'absence du Food truck Fish and Chips le jeudi 5 novembre car il était à Verrières (information via les réseaux sociaux). Nous n'avons pas été prévenus de cette absence ce que nous déplorons. Monsieur BOUHET Eric se chargera de lui faire remonter l'information.
- Evoque l'organisation des élections du 29 novembre 2020 pour le renouvellement des 5 conseillers. La date limite de dépôt des candidatures en préfecture est fixée au 4 novembre 2020. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. La constitution du bureau a été faite.

TOUR DE TABLE :

Mr MAUPIN Dany : Demande quand est prévue la réunion de préparation du budget.

Mme Le Maire propose qu'elle se tienne début décembre.

Mme SABOUREAU Ophélie : Propose une réflexion sur l'éclairage public avec la mise en place de Led, des modifications d'horaires...

Mr FORT Alain : *Informe qu'un devis a été demandé pour des travaux d'évacuation d'eau suite à des inondations route de Poitiers et Rue la Camus. Un devis a été demandé à l'entreprise BRUNET pour arborer la RN 147 à hauteur du Pont. Fait part que les travaux du Pont du Goberté sont terminés, la pose de la rambarde sera faite en décembre.*

Prochain Conseil Municipal fixé au **lundi 14 décembre 2020, 20h00.**

Fin de séance : 22h50

